

CATHOLICI Semper Idem



L'invalidité du rite de Paul VI pour la consécration épiscopale

Synthèse

Sommaire

→ Introduction : le pourquoi de la question

→ L'enseignement du Magistère (Léon XIII, Pie XII)

→ Le rite de Paul VI

- Synthèse sur la « réforme » de Paul VI
- Comparaison du rite de Paul VI avec le rite catholique
- Les preuves de l'invalidité
- Les origines du rite

→ Les conséquences du changement

→ Conclusion : la nature de l'Église conciliaire

Le pourquoi de la question

- Pour n'importe quel observateur, **le changement opéré par Paul VI** dans le rite de consécration épiscopale apparaît plus comme **un bouleversement fondamental et radical**, que comme une simple réforme
- Considérant les conséquences graves qui découlent d'un rite de consécration invalide, à savoir la destruction du sacerdoce et de l'Église, on voit que **cette question intéresse tous les catholiques**, qui doivent avant tout **faire leur salut à l'aide de vrais sacrements**.
- La question de la messe a été mise au premier plan après Vatican II et mobilisé toutes les énergies ; en revanche, **la question du rite d'ordination et du rite de consécration est restée inconnue de la majorité des fidèles dans le combat de la Tradition**

L'enseignement du Magistère : Léon XIII

→ Des circonstances nécessitant l'intervention du Saint Siège

- Prétentions anglicanes à la validité de leurs rites et à la succession apostolique
- Controverse relancée à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église au temps

→ Une démonstration en 4 points

- La forme du sacrement a été remplacée par une forme ambiguë qui ne signifie pas précisément la grâce que produit le sacrement
- Le rite anglican a été composé et publié dans des circonstances de haine du catholicisme et dans un esprit sectaire et hétérodoxe
- Les expressions du rite anglican ne peuvent pas avoir un sens catholique
- L'intention du rite anglican est contraire à ce que fait l'Église

→ Une conclusion infaillible et sans appel

- « C'est pourquoi, Nous conformant à tous les décrets de Nos prédécesseurs relatifs à la même cause, les confirmant pleinement et les renouvelant **par Notre autorité, de Notre propre mouvement et de science certaine**, Nous prononçons et déclarons que **les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont absolument vaines et entièrement nulles.** » (Léon XIII)

L'enseignement du Magistère : Pie XII

→ Des circonstances nécessitant l'intervention du Saint Siège

- Suite à l'ajout de certaines prières au cours de l'histoire et selon les lieux, les théologiens se sont posés la question de savoir ce qui constituait vraiment l'essence du sacrement ; dans certains cas particuliers, cela a suscité des doutes et des inquiétudes parmi les fidèles
- On a demandé l'avis du Saint Siège sur ce qui est requis pour la validité

→ Une définition infaillible de la forme et matière du sacrement de l'Ordre (diaconat, prêtrise, épiscopat)

- La matière de l'ordination = l'imposition des mains
- La forme de l'ordination sacerdotale = les paroles de la Préface
 - « Da, quaesumus, omnipotens Pater, in hunc famulum tuum Presbyterii dignitatem ; innova in visceribus eius spiritum sanctitatis, ut acceptum a Te, Deus, secundi meriti munus obtineat censuramque morum exemplo suae conversationis insinuet »
- La forme de la consécration épiscopale = les paroles de la Préface
 - « Comple in Sacerdote tuo ministerii tui summam, et ornamentis totius glorificationis instructum coelestis unguenti rore sanctifica »

La « réforme » de Paul VI en bref

- L'opposition à une déclaration infaillible de Pie XII
- L'utilisation d'un rite condamné par Léon XIII
- Le mensonge sur les intentions du rite
 - Paul VI prétend clarifier ce que Pie XII vient à peine de préciser infailliblement
 - Les améliorations et les clarifications invoquées par Paul VI ne sont, en réalité, qu'une **mise en adéquation avec une nouvelle doctrine** qui ne peut pas être catholique (œcuménisme, liberté religieuse)
- Le mensonge sur l'origine du rite
 - Rite d'Hippolyte : une étude démontre en 1934 qu'il n'existe pas de source fiable pour ce rite ; Paul VI en fait l'origine du nouveau rite
 - Rite copte ou syriaque : aucune comparaison possible ; falsification
- L'efficacité destructrice de la réforme depuis 40 ans
 - La destruction du sacerdoce et des sacrements dans l'Église conciliaire avec pour effet induit l'effondrement de la pratique et des vocations !

Comparaison du rite de Paul VI avec le rite catholique

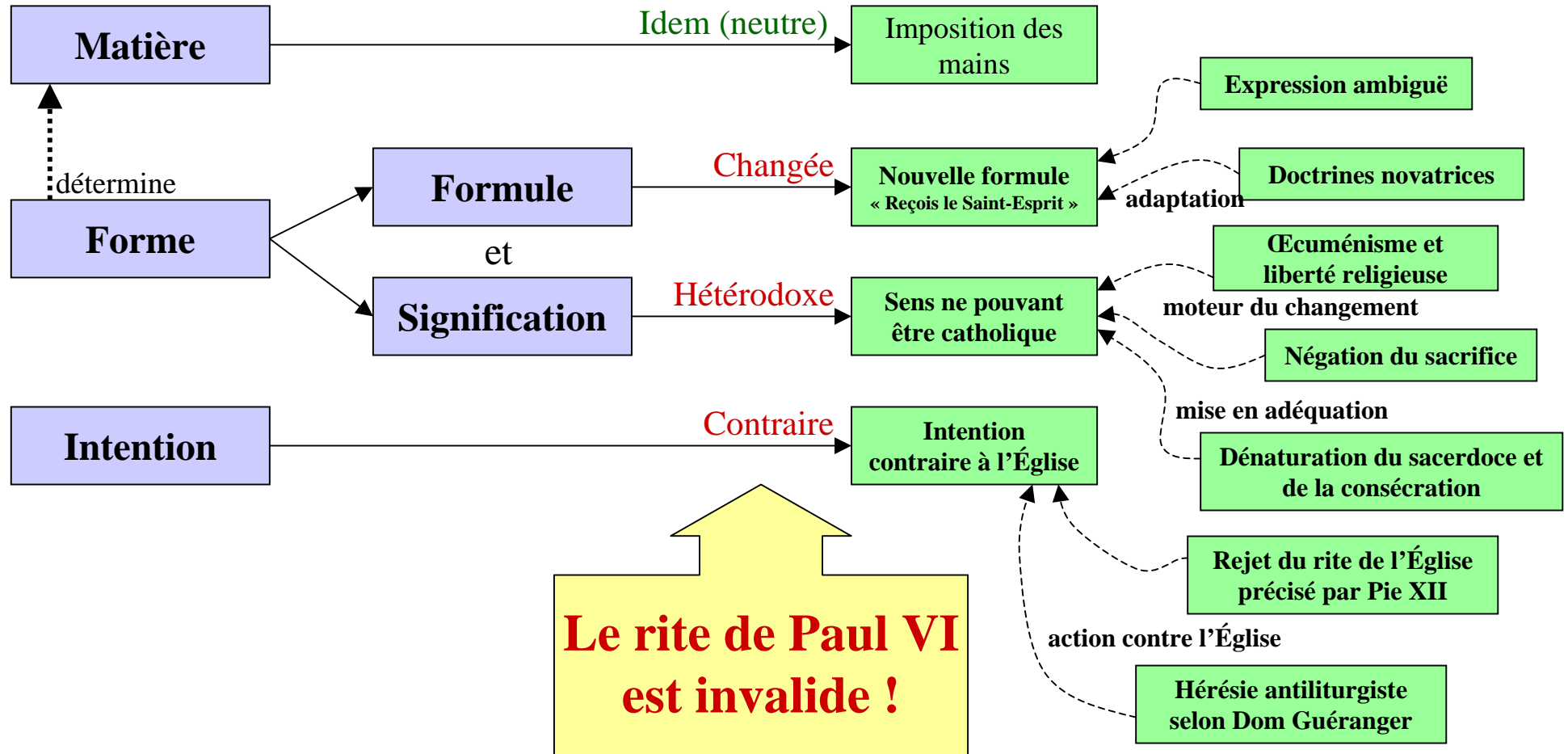
- Aucun des mots de la forme traditionnelle n'a été conservé dans la forme de Paul VI.**
- Les mots essentiels pour tous les rites connus ont été mis en évidence. Ils se retrouvent dans la forme traditionnelle précisée par Pie XII. En revanche, la forme de Paul VI n'en comporte aucun.**
- L'expression du caractère distinctif de l'ordre conféré est essentiel pour la validité d'une forme. La forme traditionnelle l'exprime. En revanche, la forme de Paul VI ne l'exprime pas.**
- La forme adéquate se trouve nécessairement dans le rite traditionnel de l'Église romaine. La forme indiquée par Paul VI, elle, déroge totalement à la tradition.**

Rite traditionnel	Rite anglican 1662	Rite de Paul VI	Rite épiscopalien 1979
<p data-bbox="145 544 562 802">Comple in Sacerdote tuo ministerii tui summam, et ornamentis totius glorificationis instructum cœlestis unguenti rore sanctifica</p> <div data-bbox="159 826 577 1166" style="border: 1px solid black; background-color: #ADD8E6; padding: 5px; text-align: center;"> <p data-bbox="185 954 551 1150">Forme du Sacrement désignée <u>infailliblement</u> par Pie XII</p> </div>	<p data-bbox="533 260 730 308" style="text-align: center;">Rupture</p> <p data-bbox="638 371 1093 1034">Accipe Spiritum Sanctum in officium et opus Episcopi in Ecclesia Dei, per impositionem manuum nostrarum jam tibi commissum; In Nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen. Et memento ut resuscites gratiam Dei, quæ tibi datur per hanc impositionem manuum nostrarum: non enim dedit nobis Deus spiritum timoris, sed virtutis, et dilectionis, et sobrietatis.</p> <div data-bbox="669 1007 1088 1347" style="border: 1px solid black; background-color: #90EE90; padding: 5px; text-align: center;"> <p data-bbox="734 1161 1023 1305">Rite anglican déclaré <u>invalide</u> par Léon XIII</p> </div>	<p data-bbox="1005 260 1245 308" style="text-align: center;">Similitude</p> <p data-bbox="1133 448 1581 930">Et nunc effunde super hunc Eléctum eam virtútem, quæ a te est, Spíritum principálem, quem dedísti dilécto Fílio tuo Iesu Christo, quem ipse donávit sanctis Apóstolis, qui constituérunt Ecclésiám per síngula loca ut sanctuárium tuum, in glóriam et laudem indeficiéntem nóminis tui.</p> <div data-bbox="1167 1070 1565 1362" style="border: 1px solid black; background-color: #90EE90; padding: 5px; text-align: center;"> <p data-bbox="1200 1193 1532 1337">« Paroles essentielles » du rite de Paul VI</p> </div>	<p data-bbox="1509 260 1727 308" style="text-align: center;">Identité ?</p> <p data-bbox="1630 416 2085 946">Fac igitur, Pater, episcopum in Ecclesia tua. Effunde super eum virtutem quæ a te est, principalis Spiritus quem dedisti dilecto Filio tuo Iesu Christo, quod donavit sanctis apostolis qui constituerunt Ecclesiam per singula loca, sanctificationem tuam in gloriam et laudem indeficientem Nomini tuo.</p> <div data-bbox="1659 1038 2063 1378" style="border: 1px solid black; background-color: #FFFF00; padding: 5px; text-align: center;"> <p data-bbox="1720 1166 2007 1361">Rite de l'église épiscopaliene <u>non apostolique</u></p> </div>

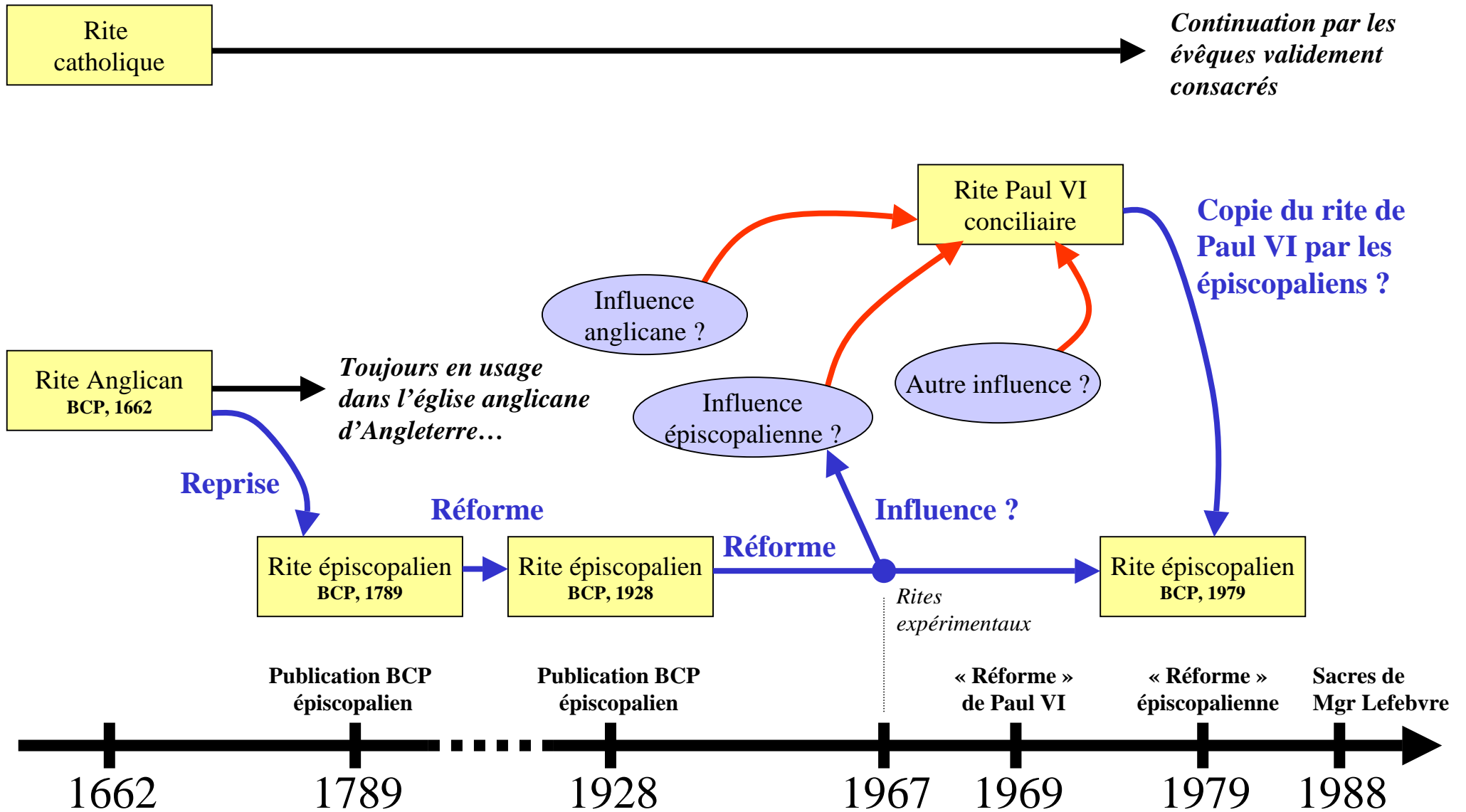
L'invalidité du rite de Paul VI en bref

Les critères essentiels pour la validité d'un rite

L'évaluation du rite de Paul VI



Synthèse historique



Conclusion : le rite de Paul VI est-il valide ?

- Paul VI a bouleversé le rite de consécration épiscopale jusqu'à atteindre sa signification et sans respecter sa partie essentielle**
- L'œcuménisme de Vatican II montre clairement quel esprit animait la réforme du rite**
- Presque toute référence à une compréhension spécifiquement catholique de l'épiscopat a été supprimée dans le rite post-conciliaire**
- Le rite de Paul VI tombe donc sous le coup de la même condamnation que celle du rite anglican dont les ordinations épiscopales ont été et sont « absolument vaines et entièrement nulles » (Léon XIII)**

Le rite de Paul VI est donc invalide !

Les conséquences

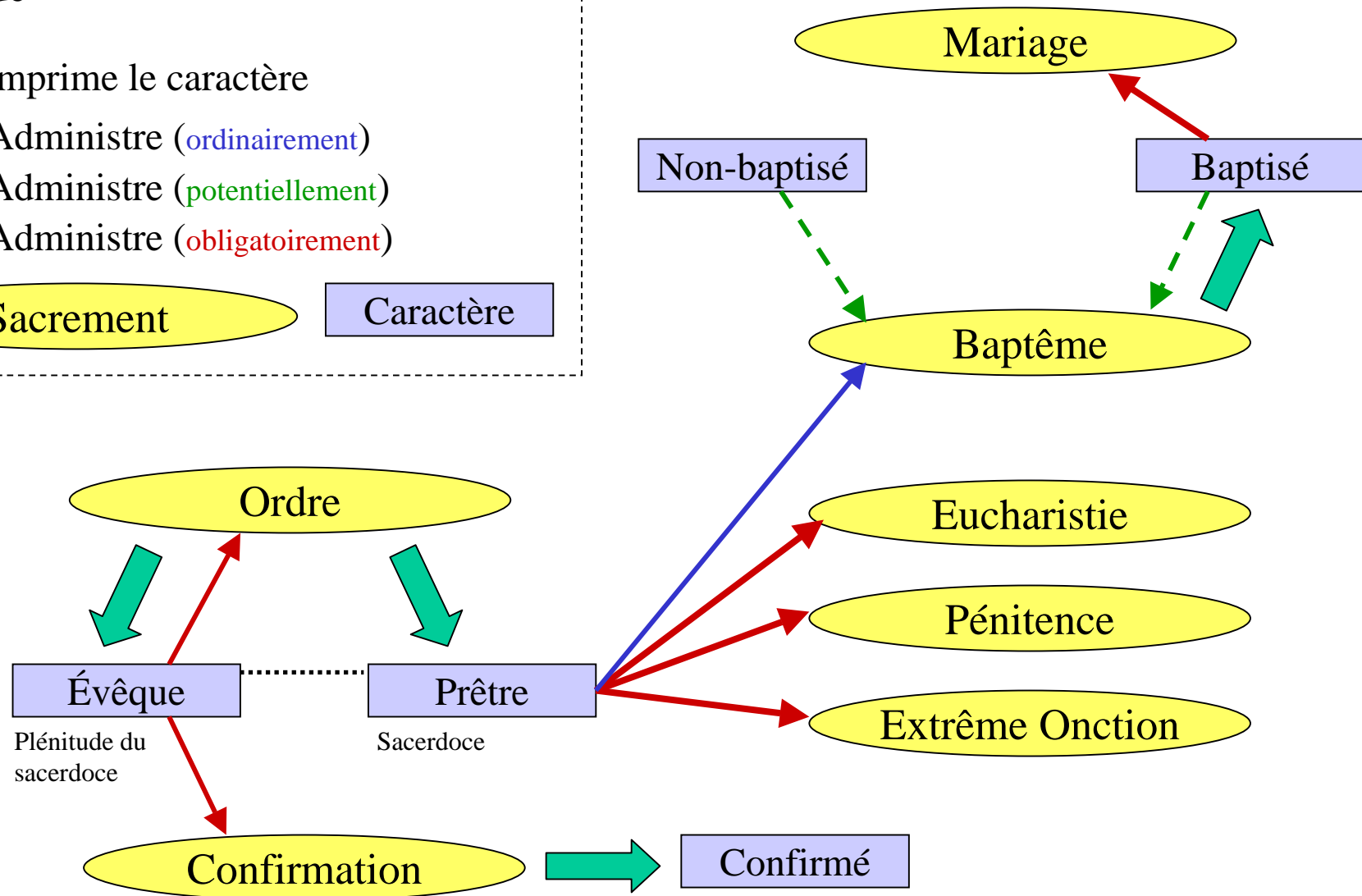
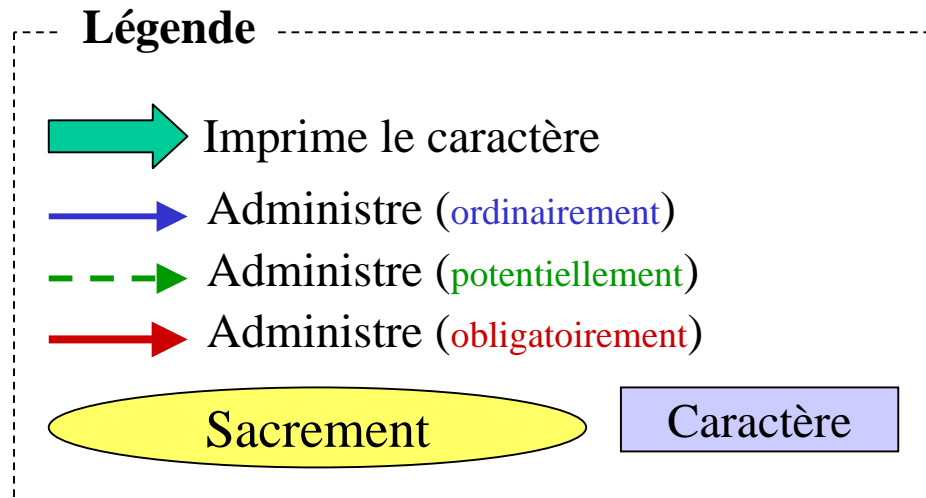
→ La disparition du sacerdoce et des sacrements

- Interruption de la succession apostolique (les mêmes effets que la réforme de Cranmer)
- Interruption progressive de la transmission du sacerdoce par la disparition des évêques validement consacrés
- Disparition progressive des sacrements en l'absence de ministres validement ordonnés et consacrés (Eucharistie, Pénitence, Ordre, Confirmation, Extrême Onction)

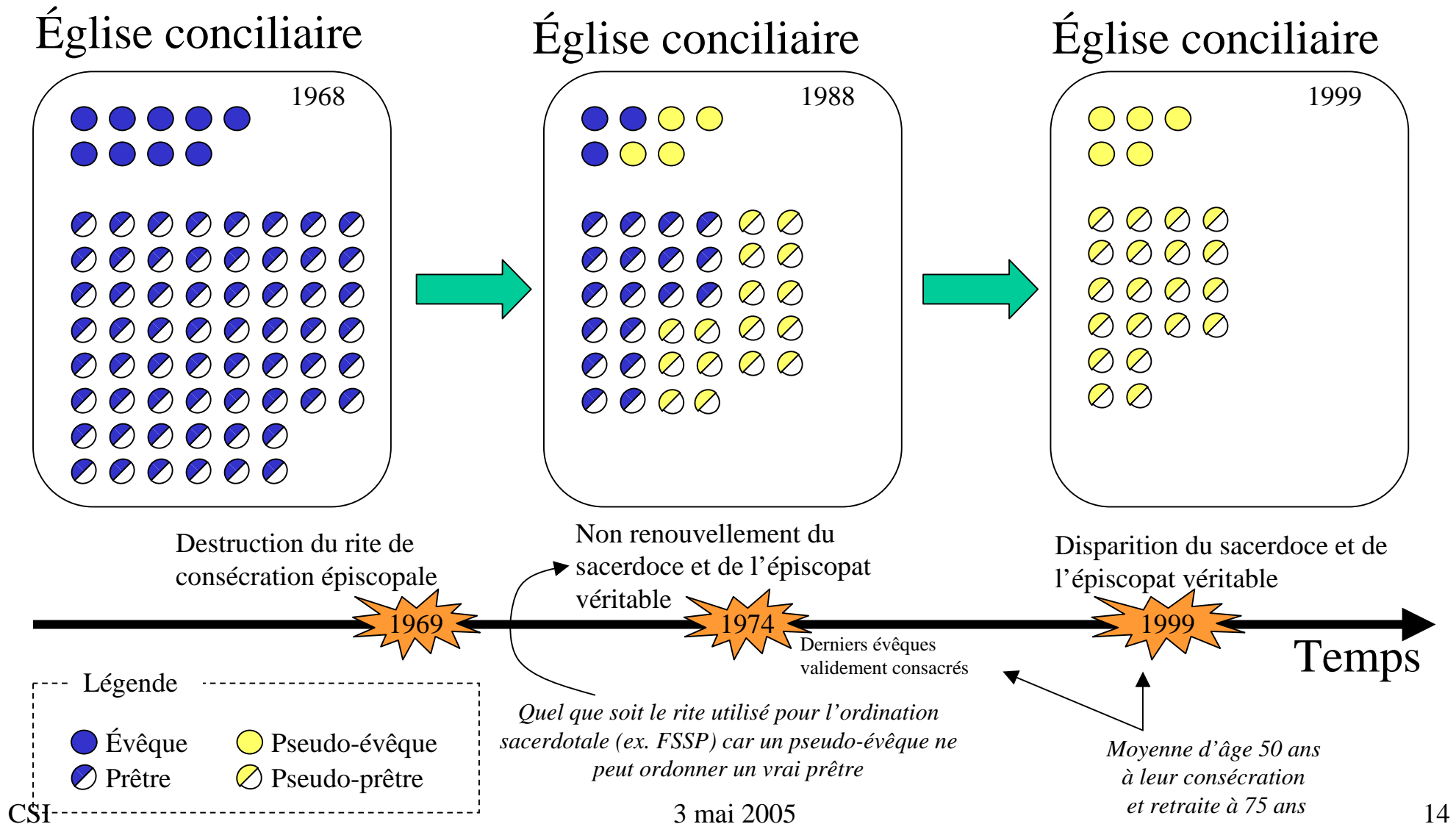
→ L'éclipse de l'Église catholique, **effective aujourd'hui !**

- Ces hommes qui ont accepté le modernisme et qui peuvent ressembler aux évêques, qui peuvent avoir l'air d'évêques (bien qu'ils n'agissent pas comme des évêques), mais qui ne sont pas évêques
- Une **fausse hiérarchie**, composée de laïcs, prenant la place de l'Église catholique et masquant l'existence de la véritable succession apostolique, dont NSJC nous a assurés de la subsistance

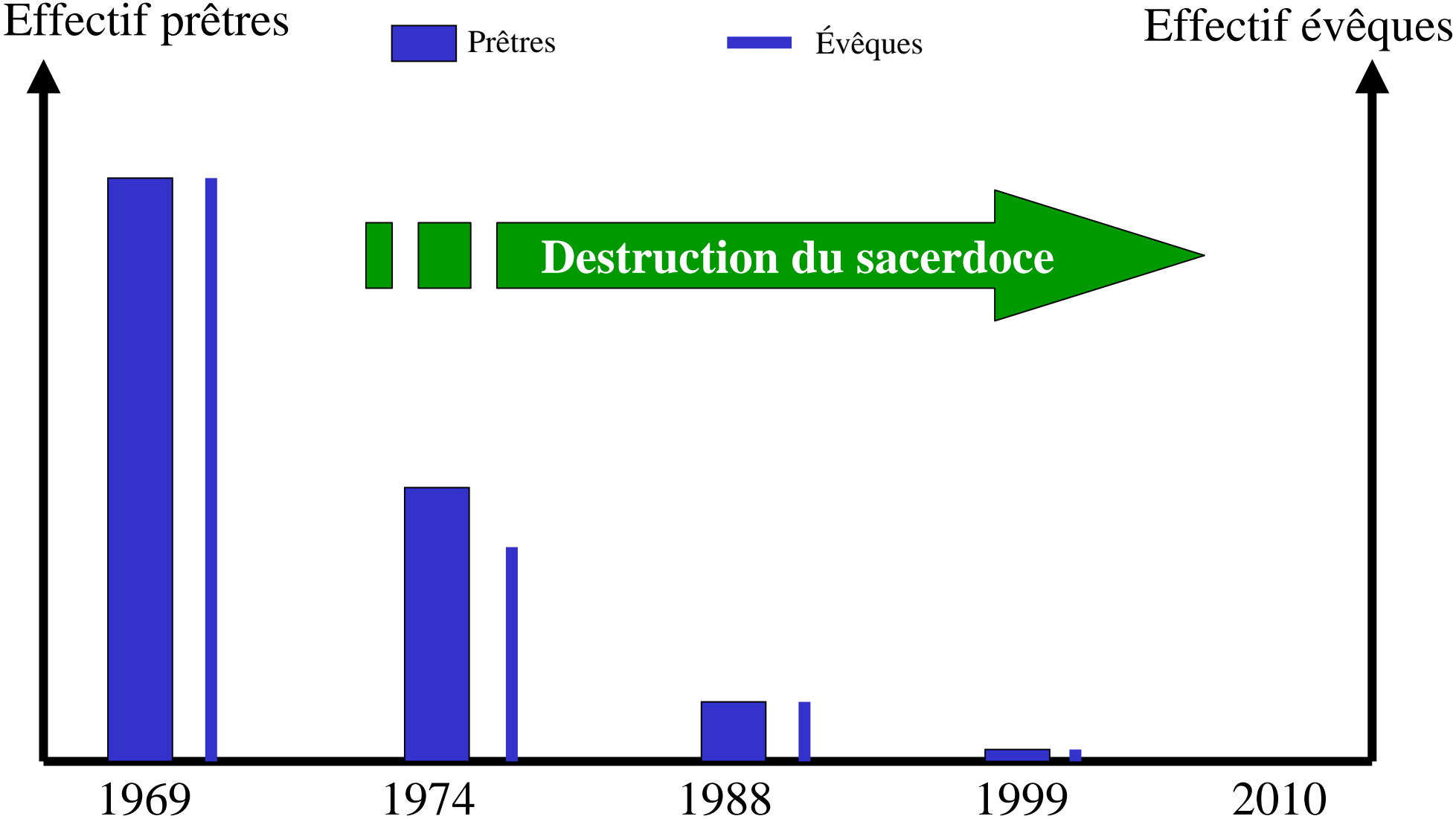
Les liens entre les 7 sacrements institués par Notre Seigneur Jésus-Christ



Les conséquences de l'introduction du rite invalide de consécration épiscopale sur l'Église conciliaire



Évolution du nombre de prêtres et évêques



L'hérésie antiliturgiste de Paul VI à la lumière de l'enseignement de Dom Guéranger

- Dom Guéranger, dans les *Institutions Liturgiques*, présente en 12 points fondamentaux la « marche des prétendus réformateurs du christianisme » :
- Il démontre que l'hérésiarque antiliturgiste hait la Tradition, remplace les formules liturgiques par des textes de l'Écriture Sainte pour les interpréter à sa guise, introduit des formules « perfides », revendique les droits de l'antiquité qu'il bafoue en changeant le rite, supprime tout ce qui exprime les mystères de la foi catholique, revendique l'usage de la langue vulgaire, supprime les genuflexions et autres actes de piété de la liturgie catholique, hait de la puissance papale, organise la destruction de l'épiscopat, rejette l'autorité de Rome pour se jeter dans les bras du prince temporel.
- A la lumière de l'analyse de Dom Guéranger, Paul VI est véritablement un hérésiarque antiliturgiste !

Quelques questions ouvertes :

- Quelle est la véritable source d'inspiration de Paul VI ?**
- Est-ce que le rite de Paul VI est efficace du point de vue préternaturel ?**
- Quelles sont les influences entre les anglicans de la High Church et l'Église conciliaire ?**

Conclusion

- Le Magistère de l'Église est intervenu providentiellement avant la Révolution conciliaire sur le point précis de la validité du rite de consécration épiscopale
- La «pseudo-réforme» de Paul VI n'est en fait qu'une destruction pure et simple du sacrement de l'Ordre par un bouleversement du rite, par une fausse liturgie.
- Ce sont les ennemis de l'Église qui ont opéré la révolution liturgique en pleine connaissance de cause
 - Les ennemis de l'Église voulaient être sûrs de détruire le sacerdoce et les canaux ordinaires de la grâce
 - Les ennemis de l'Église ont utilisé un rite qu'ils savaient infailliblement invalide grâce à l'enseignement de Léon XIII
 - Les ennemis de l'Église se sont écartés intégralement de la forme précisée infailliblement par Pie XII

Pour la première fois dans l'histoire de l'Église, le conclave tenu à Rome pour la succession de Jean-Paul II était un conclave de prêtres et de laïcs

**En reprenant les mots du Cardinal
Franzelin, l'église conciliaire est en fait
« l'église néo-anglicane »**